Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 22 mai 2025 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) **; Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes côte d'azur) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) ; **Christophe BONDIL** (Durance Luberon Veron agglomération).

Excusés qui ont donné pouvoir **: Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Antoine FAURE ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24 avril 2025 à Moustiers-Sainte-Marie

2. Dispositifs " GeAude " et " SELENA " : proposition que le Parc devienne partenaire

Le dispositif GeAUde « Dynamique des ressources en eau souterraine et intercations avec les écosystèmes associés » est un dispositif mis en place par l'université d'Avignon avec le concours de l'INRAE et de l'IFPEN (IFP Energies nouvelles). Plus qu'un dispositif, il s'agit d'une dynamique d'acteurs rassemblés par les enjeux que représentent les eaux souterraines. La connaissance et la préservation des ressources en eaux souterraines représentent ainsi un enjeu crucial et la communauté GeAude est née de la volonté de chercheurs de partager les connaissances, de faire connaître les outils permettant de caractériser et modéliser les ressources en eaux souterraines ; et plus largement de disposer d'un cadre dynamique pour fédérer les acteurs. Plusieurs PNR sont déjà partenaires de la démarche comme le PNR des Alpilles et prochainement les PNR du Luberon et du Ventoux.
Konstantinos Chalikakis, hydrogéologue et membre du Conseil scientifique du Parc, est venu en faire une présentation en séance.

En parallèle, en synergie avec la Chaire " GeAUde ", la communauté d'acteurs " SELENA " initiée en 2023 par l'IFPEN a pour but la promotion du géopatrimoine et de la géodiversité auprès du grand-public (et en appui aux sciences participatives par exemple) en fédérant les acteurs et en les accompagnant dans l'utilisation des technologies numériques pour ce faire. L'innovation numérique peut permettre des approches très pédagogiques, et plus interactives pour la découverte par exemple in situ de sites d'intérêt géologique, pour effectuer des lectures de paysages, expliquer la formation de reliefs etc. (simulation réalité virtuelle, réalité augmentée, apport de l'intelligence artificielle…). Le but étant de mettre au service de projets concrets les apports de ces technologies numérique en fort développement.
L'appartenance à la communauté SELENA peut également permettre, pour des projets pilotes, du temps de travail dédié en faveur d'un projet concret porté par un territoire pour la valorisation de la géodiversité.
Ainsi, comme pour la communauté d'acteurs " GeAUde ", ce pourrait être très intéressant pour le Parc d'en être partenaire alors que la nouvelle Charte du Parc identifie des géosites et porte comme enjeu une meilleure connaissance et valorisation de la géodiversité du territoire, en synergie avec la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence et le GeoParc Unesco.
Youri AMON, géologue et sédimentologue, également membre du comité exécutif de " GeAUde " est également venu en faire une présentation en séance.

A l'issue de ces présentations, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'adhésion du Parc du Verdon comme « partenaire » à ces deux communautés d'acteurs.

3. Accompagnement des communes volontaires pour la restauration du patrimoine bâti

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'accompagnement de la commune de St Jurs pour la restauration de l'église Georges pour un temps d'ingénierie estimé à 5 jours et représentant la somme de 1 000 € en application de la délibération du Bureau du 5 décembre 2024. Cet accompagnement intervient dans le champ de la quasi-régie.

4. Mise à jour du porter à connaissance de la nouvelle charte du Parc du Verdon dans les documents d'urbanisme

Partie intégrante des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire, le Parc naturel régional du Verdon contribue à définir et orienter les projets de développement et d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement, en raison notamment de l'obligation de compatibilité des documents de planification et d'urbanisme avec les chartes de parcs naturels régionaux.
Le Parc travaille de ce fait avec ses membres adhérents (communes et EPCI), lors de l'élaboration et de la révision de ces documents (plans locaux d'urbanisme – PLU ou PLUi, cartes communales, schémas de cohérence territoriale – SCOT, voire documents régionaux). En effet, il s'agit d'une occasion de mettre en œuvre la Charte et de s'assurer de la cohérence des projets et des ambitions de développement des communes et intercommunalités avec ses objectifs. Le Parc joue ainsi un rôle d'information, de conseil et d'appui lors de la mise en place de ces stratégies d'aménagement.
Lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme, le Parc intervient auprès des collectivités en apportant son expertise par le biais d'une approche pluridisciplinaire et transversale (biodiversité, eau, paysages, agriculture, patrimoine bâti, énergie, tourisme, mobilité). Ainsi il intervient à différentes étapes : il transmet dans un premier temps un porter à connaissance (PAC) et/ou toutes données utiles à la réalisation du document d'urbanisme, puis il participe aux réunions de personnes publiques associées (PPA) ou à des réunions thématiques ciblées, et en fin de processus, il émet un avis sur les projets arrêtés de PLU ou PLUi, de cartes communales ou de SCOT.

Suite à la révision de la charte et à l'entrée en vigueur d'une nouvelle charte sur la période 2025-2040, un travail de mise à jour du PAC de la nouvelle charte et du plan du Parc est en cours, avec l'appui d'un stage de 6 mois mobilisant une étudiante en master 2 de géographie et aménagement de la montagne à l'université de Savoie Mont Blanc.

Cet outil permettra de faire connaître et de mettre à disposition : Les enjeux du territoire, les orientations et les mesures de la nouvelle charte, les données numériques en possession du Parc en lien avec les enjeux et les projets d'aménagement, les analyses thématiques des chargés de mission du Parc, les actions en cours de réalisation par le Parc sur ces sujets et les cartographies thématiques.

Le travail d'actualisation du PAC de la nouvelle charte a été présenté aux membres du Bureau afin de recueillir leurs impressions et leurs attentes sur le sujet.

5. Dossiers de demandes de subventions

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement :

- Mise en œuvre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire – budget PARC

Coût total TTC : 62 500 € - Conseil régional (80 %) - Autofinancement (20 %)

- Etude de maîtrise d'œuvre pour les réinjections sédimentaires des moyen et bas Verdon – budget GEMAPI

Coût total TTC : 140 000 € - Agence de l'eau (50 %) - Région (30 %) - Autofinancement : (20 %) dont EDF (taux à définir).

- Visites techniques approfondies pour les systèmes d'endiguements de Vinon-sur-Verdon, Beauvezer et pour la digue de la Lance à Colmars – Budget GEMAPI

Coût total TTC : 35 000 € - DLVA (Vinon-sur-Verdon) 20 000 € – CCAPV (Beauvezer et Colmars-les-Alpes) : 15 000 €

- Gestion des espèces exotiques envahissantes : travaux 2025 (budget GEMAPI)

Coût total TTC : 8 000 € - Agence de l'eau (30 %) - Région (30 %) - Autofinancement (40%)

6. Marché pour l'étude de dangers de la digue de Plan Est à Allos

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché avec le bureau d'étude ONF-RTM, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, et pour un prix global et forfaitaire de 35 482,56 € TTC (tranche ferme + tranche optionnelle).

7. Projet " PASTECC " (Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames Ecologiques face au Changement Climatique dans les Préalpes du Sud) – projet de commandes groupées entre les 3 parcs partenaires (Queyras, Préalpes d'azur et Verdon)

Pour rappel, l'objectif de ce projet inter-Parcs consiste à se doter d'outils de suivi et de pilotage pour la gestion des espaces agropastoraux et la préservation de leur biodiversité remarquable dans un contexte global de changement climatique. Il est également prévu que la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité et des pratiques pastorales s'accompagne par la poursuite d'actions de réouverture de milieux (restauration des continuités écologiques et de leur fonctionnalité pastorale) ; ainsi que par l'animation de journées d'échanges techniques avec les éleveurs sur les modalités de gestion permettant le maintien des milieux ouverts. Plusieurs actions sont communes au 3 PNR partenaires et peuvent ainsi faire l'objet de commandes groupées dans le cadre des marchés publics.
Montant prévisionnel TTC par coordonnateur : PNR Préalpes d'Azur 133 405 €/ PNR Queyras 114 385 €/ PNR Verdon 209 795 €.
Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la répartition des commandes groupées qui aura été validée entre les 3 parcs et autorisent le Président à signer les conventions de groupement de commande correspondantes.

8. Renouvellement de la convention partenariale avec la LPO pour le déploiement de la démarche Biodiv'Sports

La démarche Biodiv'Sport, proposée par la LPO France et LPO PACA, consiste à concilier les sports de nature et la préservation de la biodiversité sur le territoire du Verdon. Il s'agit d'un outil qui prévoit une phase de concertation pour définir des zones sensibles pour la flore ou la faune en lien avec les activités de pleine nature (randonnée, escalade, parapente, etc). Une fois validées, les zones sont mises à disposition des pratiquants des activités de pleine nature via leurs plateformes (Géotrek, VisoRando, IGNrando, CampToCamp) qui récupèrent ces données et les mettent à disposition via une cartographie et des fiches d'information. Les membres du Bureau à l'unanimité valident le renouvellement de cette convention de partenariat pour la période 2025-2027.

9. Vente du livre de Jacques CRU

En complément de la délibération du Bureau du 05.12.2024, les membres du Bureau à l'unanimité décident un prix de vente de l'ouvrage par lot de 5 au tarif de 100 € le lot *(pour rappel prix de vente à l'unité : 22 €).*

10. Adhésion 2025 à la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de cette adhésion pour un coût de 17 236 € (adhésion : 15 336 € + contribution au plan marketing « valeurs Parc naturel régional » : 1 900 €).

Pour affichage,
Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
à Moustiers Sainte Marie, le 28 mai 2025
Le Président,
Bernard CLAP

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici